

L'an deux mil dix-sept le quatre décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusée avec pouvoir : BEGUIER Monique donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève

Monsieur Xavier GRINDEL est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

**DELIBERATION N°2017\_054 : TAXE FORFAITAIRE DE SEJOUR - REFUS DU TRANSFERT DE LA TAXE AU PROFIT DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** le transfert de la taxe de séjour perçue sur le territoire de la commune au profit de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_055 : ACQUISITION D'UN VEHICULE TECHNIQUE POUR LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET (CCFF) - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE A L'AMELIORATION DES FORETS COMMUNALES ET DE LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous pour l'acquisition d'un véhicule technique CCFF ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et de la défense contre les incendies ;

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant	Subventions	%	Montant
Acquisition du véhicule CCFF	67 340.80	Conseil départemental	60	40 404
		Commune	40	26 936
<b>TOTAL HT</b>	<b>67 341</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>67 341</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_056 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CREATION DE TARIFS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** les montants des redevances pour l'occupation du domaine publics telles qu'elles figurent dans le tableau récapitulatif ci-joint :

Objet de l'occupation	Montant et dispositions
Travaux nécessitant l'occupation du domaine public	50 € - Occupation jusqu'à 30 m <sup>2</sup> - A partir du 3 <sup>ème</sup> jour d'occupation – Facturation au forfait mensuel
Terrasses, stand fixe, baraque, stockage de marchandises ou autres et étals	17 € le m <sup>2</sup> par an - Fractionnable
Stand mobile, camion de vente de marchandises	5 € le ml – Par jour
Manifestation à caractère culturel, sportif ou artistique, dans un but lucratif et à participation non payante, concourant principalement au rayonnement de la commune ou ayant un intérêt communal organisée par une association régie par la loi 1901	Gratuité
Vide-geniers – Stand de 4 mètres	10 € la place par jour de manifestation
Emplacement de 4 mètres dans le cadre d'un marché (artisans, fêtes, etc.)	10 € la place par jour de manifestation

- **DE DIRE** que les recettes en résultant seront inscrites au compte 70323 du budget communal ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant du recouvrement de ces redevances en établissant les états déclaratifs et les titres de recettes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Abstention** : Monsieur Emmanuel SIMONNET

#### **DELIBERATION N°2017\_057 : APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction de la commune de Vauvenargues comme indiqué ci-dessous :

##### **Concession de logement pour nécessité absolue de service**

<b>Emploi</b>	<b>Obligations liées à l'octroi du logement</b>
Agent technique assurant le gardiennage, l'ouverture et l'entretien de l'Eglise Saint-Sidoine	Présence sur place aux jours d'ouverture et astreinte de sécurité – Visiophone dans le logement

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, y compris l'arrêté de concession de logement de fonction par nécessité absolue de service.

#### **DELIBERATION N°2017\_058 : APPROBATION DE LA CHARTE DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **DELIBERATION N°2017\_059 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE (MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - PREVENTION ET SECURITE AU TRAVAIL) AVEC LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N°2017\_060 : APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION AVEC LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE AU TITRE DES COMPETENCES TRANSFEREES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Service extérieur défense contre les incendies » ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Eau pluviale » ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale et des compétences AVAP et RLP associées » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 12/12/2017 au 12/02/2018

Transmission en Sous-préfecture le 12/12/2017

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services